

Synthèse

Le 24 septembre 2023 en début d'après-midi, des riverains de l'établissement LIVBAG situé à Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h (29), alertent le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère, après avoir vu des fumées s'échapper du site. Un incendie s'est déclaré au niveau de l'unité de désensibilisation pyrotechnique (UDP). Le feu sera maîtrisé et éteint par des membres du personnel présent dans l'établissement et par les sapeurs-pompier. Les dégâts matériels seront limités au système de filtration des effluents gazeux issus de la combustion des déchets pyrotechniques de l'unité.

L'établissement LIVBAG dispose, en complément de ses unités de production et de recherche et développement, d'une unité de désensibilisation pyrotechnique qui lui permet d'éliminer sur site ses déchets pyrotechniques et rebuts de fabrication ainsi que ceux d'autres sites du groupe AUTOLIV. L'installation de désensibilisation pyrotechnique utilise un procédé de traitement thermique des systèmes pyrotechniques par auto-fonctionnement.

La surveillance du site, la localisation de l'unité au sein du site et la présence de personnel sur place le jour de l'accident ont permis d'écartier la possibilité d'un acte de malveillance. L'unité étant à l'arrêt et l'électricité coupée au moment de l'incendie, la cause électrique a été écartée. Le délai écoulé (12 jours) entre la dernière phase de fonctionnement de l'unité et le départ de l'incendie semble également permettre d'écartier l'hypothèse de l'arrivée de résidus incandescents ou d'un flux d'air chaud dans la cuve de charbon actif. Par contre, l'auto-inflammation de la cuve contenant le charbon actif est une hypothèse vraisemblable pour l'origine de l'incendie. D'après l'analyse bibliographique réalisée par l'Ineris et annexée au rapport, la survenue de cette auto-inflammation pourrait avoir été favorisée par plusieurs facteurs :

- Le changement récent de charbon actif ;
- Le rechargement en charbon actif de la cuve (charge supplémentaire et diminution de l'espace libre permettant l'aération) ;
- Le tassement du charbon actif dans le bas du filtre, sous l'action de son propre poids ;
- L'augmentation du taux d'humidité dans le filtre provoquée par l'extinction de l'incendie survenu 12 jours plus tôt ;
- L'apport d'air frais important généré par les ouvertures créées sur la ligne de filtration suite au démontage d'une partie de l'installation.

Les facteurs contributifs retenus par le BEA-RI sont le changement de type de charbon actif, l'augmentation des quantités de produit dans le filtre, l'incendie survenu le 12 septembre, ainsi que le délai de transmission de l'alerte.

En parallèle le rapport formule des enseignements de sécurité relatifs à la sensibilité à l'auto-inflammation des charbons actifs, à la mise en œuvre du Plan d'Opération Interne et à la gestion des modifications d'une installation.

Enfin, le BEA-RI émet les recommandations suivantes à l'attention de l'exploitant:

Concernant le plan d'opération interne, redéfinir la partie transmission de l'alerte de son POI, réétudier les consignes d'accessibilité au site en cas d'accident, revoir la procédure de transmission des informations aux services de secours du POI du site, revoir les missions des personnels dans le cadre de la gestion de la crise en veillant à leur caractère opérationnel (un même opérateur ne peut pas accompagner les secours et assurer la sécurité à l'entrée du site), tester régulièrement le POI en collaboration avec les services de secours et les services de l'état.

Concernant l'installation de traitement des fumées de l'unité de désensibilisation pyrotechnique, vérifier l'adéquation (caractéristiques et dimensionnement) de l'installation de traitement des fumées

de l'UDP au regard des besoins industriels et des contraintes réglementaires et environnementales, compléter l'instrumentation de l'unité pour permettre un meilleur suivi de la température des fumées et être en mesure de monitorer un échauffement anormal du charbon actif, mettre en place une procédure de mise à l'arrêt de l'installation permettant un refroidissement suffisant du charbon actif au moment de l'arrêt de la ventilation et une procédure de redémarrage permettant une arrivée progressive de l'oxygène, améliorer la traçabilité des modifications apportées à l'installation et de leur adéquation avec les préconisations des concepteurs des différents équipements.